

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-MR-2016-003
Direction générale : de l'environnement
Service : Matières résiduelles
Objet : Adhésion au Conseil canadien Zéro déchet
Date : 2016-09-28

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 27 juin 2016, le conseil de la Ville de Lévis a adopté son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020. Quatre grandes orientations générales ont été établies pour répondre aux objectifs de valorisation et de récupération fixés par le gouvernement provincial. La première d'entre elles est d'adhérer à une vision « zéro déchet » en visant à n'éliminer d'ici 2030 que le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut pas être ni récupéré ni valorisé.

Parmi les 82 mesures qui sont identifiées dans le plan d'action 2016-2020, la Ville de Lévis a confirmé son intention de devenir une ville « zéro déchet » et à adhérer au « *National Zero Waste Council* » (NZWC) en 2016.

Le NZWC est un organisme dont la mission est de faciliter la collaboration nationale entre le secteur privé, les gouvernements (dont les municipalités) et les citoyens, en vue de réduire les déchets et le gaspillage des ressources.

Ce réseau a été fondé en 2013 par Vancouver Metro en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités. Il regroupe des grandes municipalités canadiennes comme entre autres Vancouver, Toronto, Montréal, Halifax et Edmonton.

Pour adhérer au NZWC, la Ville doit fournir une lettre d'intérêt accompagnée de la résolution du conseil de la Ville.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Ne pas adhérer au NZWC irait à l'encontre du PGMR récemment adopté par le conseil de la Ville.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Le plan d'action du PGMR 2016-2020 prévoit que cette mesure sera mise en œuvre en 2016.

Un communiqué de presse annonçant la volonté de la Ville de Lévis de devenir Ville Zéro déchet est prévu à l'automne 2016.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

L'adhésion au National Zero Waste Council ne requiert aucun financement.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :


Commentaires

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	_____	_____	_____
Montants	_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 20 octobre 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 1^{er} novembre et CV du 14 novembre 2016


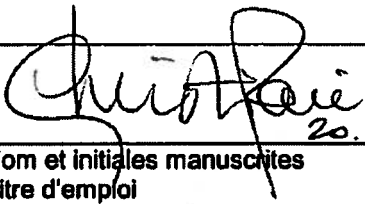
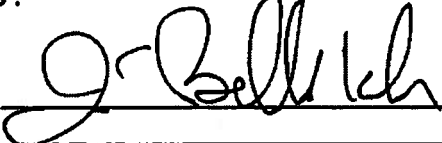
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
	Date.	

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au Conseil de la Ville, d'adhérer au « National Zero Waste Council », de désigner le chef du Service des matières résiduelles ou son représentant à participer aux échanges et différents groupes de travail en lien avec cet organisme.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Doris Dumas</u>		Titre d'emploi : <u>Coordonnatrice au PGMR</u>	
Recommandé par :			
	20.10.16		20.10.16
Christian Paré Chef de service		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>20/10/2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016/10/20